



Chapitre 2

CADRE DE VIE ET HABITAT

2.1	CONTEXTE	21
2.2	OPINIONS À L'ÉGARD DU LIEU DE VIE, DU QUARTIER	23
2.3	OPINIONS À L'ÉGARD DU LOGEMENT	25
2.4	DISCUSSION	28
	Bibliographie	30

L'ESSENTIEL

La grande majorité des habitants de la région sont satisfaits de leur lieu de vie

Les Pays de la Loire bénéficient d'un environnement naturel diversifié qui contribue à rendre la région attractive. Ce cadre de vie est associé à un jugement favorable de la population régionale. Ainsi, la très grande majorité (96 %) des Ligériens sont satisfaits de leur lieu de vie, de leur quartier.

Malgré ce jugement favorable, 77 % des habitants de la région indiquent vivre à proximité d'une source de pollution et 12 % d'entre eux ont déjà porté plainte au sujet de nuisances de leur environnement.

Les Ligériens qui se déclarent insatisfaits de leur quartier invoquent en premier lieu les relations de voisinage (52 % vs 45 % au niveau national), la sécurité, la sûreté (47 % vs 53 %) et la propreté (45 % vs 59 %), ce dernier aspect constituant le premier motif d'insatisfaction au niveau national. Les espaces verts représentent la raison d'insatisfaction la moins souvent citée par les habitants de la région (28 %), alors qu'ils arrivent en quatrième position des problèmes les plus souvent cités par les Français insatisfaits de leur quartier (46 %).

Par ailleurs, par rapport à la moyenne nationale, les Ligériens semblent porter dans l'ensemble un jugement plus favorable sur leur lieu de vie : ils sont un peu plus souvent satisfaits de leur quartier (96 % vs 94 %), et indiquent moins souvent vivre à proximité d'une source de pollution (77 % vs 80 %). Ils sont également en proportion moins nombreux à avoir déjà porté plainte au sujet de nuisances liées à leur environnement (12 % vs 17 %).

Des conditions de logement qui semblent plutôt favorables dans la région

La très grande majorité des Ligériens (96 %), comme des Français, se montrent satisfaits de leur logement. Par ailleurs, cette étude confirme certaines caractéristiques du logement dans la région mises en évidence par les données des recensements de population de l'Insee. Ainsi, selon le Baromètre santé environnement, la proportion de Ligériens qui déclarent être propriétaires et vivre dans des habitations individuelles est plus importante qu'au niveau national. Les habitants de la région indiquent également plus fréquemment vivre dans un logement dont la construction date de moins de 20 ans.

Mais des nuisances qui restent relativement fréquentes...

Le bruit et la température en hiver sont les deux premiers motifs d'insatisfaction du logement. En outre, environ 20 % des habitants de la région déclarent avoir déjà constaté des problèmes d'humidité ou des moisissures dans leur logement. Malgré le climat humide de la région, cette proportion n'est toutefois pas supérieure à celle observée au niveau national, le caractère plus récent du parc de logements régional expliquant sans doute ce constat.

... surtout chez les jeunes

Les jeunes, et en particulier les 18 à 25 ans, sont plus critiques à l'égard de leur logement : ils se déclarent moins souvent satisfaits et indiquent plus souvent avoir déjà constaté la présence d'humidité et de moisissures, et ce qu'ils vivent en ville ou à la campagne et quel que soit leur niveau de revenu, de diplôme...

De manière plus générale, les jeunes générations portent également un jugement moins favorable sur leur lieu de vie : ils se disent moins souvent satisfaits de leur quartier, et se plaignent plus souvent de nuisances environnementales.

De même, les citadins déclarent plus fréquemment être exposés à des sources de pollution ou s'être déjà plaints au sujet de nuisances environnementales que les habitants des communes rurales. Ces derniers expriment, quant à eux, plus souvent leur insatisfaction vis-à-vis des transports en commun et des infrastructures routières sur leur lieu de vie.

Des écarts de satisfaction entre milieux socioprofessionnels concernant le quartier mais pas le logement

Concernant le logement, aucune différence n'a été mise en évidence selon la catégorie socio-professionnelle ou le niveau de diplôme. Ainsi, les milieux les moins favorisés, s'ils ont moins souvent accès à la propriété, sont aussi souvent satisfaits de leur logement et ne déclarent pas plus fréquemment subir des problèmes d'humidité ou de moisissures. Cependant, au sujet de leur lieu de vie, les personnes disposant de revenus plus élevés se déclarent plus souvent satisfaites de l'endroit où elles vivent, de leur quartier.

2.1 Contexte

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine et les maladies qui sont déterminés par des facteurs environnementaux physiques, chimiques, ou biologiques mais aussi sociaux, psychosociaux et esthétiques. Cette définition dépasse donc le seul champ des effets directs de certains agents biologiques ou physico-chimiques sur la santé physique pour intégrer des effets moins spécifiques touchant le bien-être ou la qualité de vie, et concernant par la même la santé mentale ou sociale [1]. Elle implique une approche de l'environnement à travers de multiples aspects qui conditionnent le cadre de vie (logement, quartier, accessibilité aux services, aux commerces, aux transports en commun, aux manifestations culturelles, aux espaces verts...) [2].

La région bénéficie globalement d'un cadre de vie agréable. La qualité de vie des habitants de la région tient pour partie à son environnement naturel (espaces naturels et littoraux) très diversifié. Cependant, en Pays de la Loire, la part des espaces naturels (16 %) est relativement restreinte, parmi les plus faibles des régions françaises (derrière le Nord-Pas-de-Calais et la Basse-Normandie), en raison de l'importance de l'agriculture dans la région. En outre, les milieux naturels régionaux ont subi de nombreuses modifications du fait notamment de l'urbanisation et de l'industrialisation [3]. Dans la région, la proportion de personnes habitant dans un espace à dominante urbaine¹ qui était de 62 % en 1990, atteignait 70 % en 1999, et est vraisemblablement encore plus importante aujourd'hui. Cette tendance à l'urbanisation est cependant plus récente que sur l'ensemble du territoire puisque

82 % de la population métropolitaine vivait dans un espace à dominante urbaine en 1999. Ainsi, les Pays de la Loire demeurent une région plutôt rurale, au septième rang des régions françaises présentant les proportions les plus importantes de population vivant dans un espace à dominante rurale (derrière la Corse, le Limousin, Poitou-Charentes, l'Auvergne, la Basse-Normandie, Midi-Pyrénées et la Bourgogne) [4].

La région se distingue également par le dynamisme de ses grandes agglomérations (Nantes, Angers et Le Mans). La principale métropole du grand ouest, Nantes-Saint-Nazaire, rassemblant 800 000 habitants, connaît notamment un fort développement [5]. Le dynamisme et la vitalité économique des Pays de la Loire rendent la région attractive, en particulier pour les actifs. La population régionale croît ainsi chaque année (+ 0,9 % en moyenne entre 1999 et 2006), notamment du fait de l'ampleur des flux migratoires [6].

L'urbanisation récente de la région a profondément modifié le cadre de vie et les modes de vie des Ligériens. La qualité de vie et la qualité de l'environnement dépendent notamment de la densité urbaine. De manière générale en France, les habitants des grandes agglomérations sont plus souvent critiques à l'égard de leur lieu de vie, de leur quartier. Le premier motif d'insatisfaction invoqué est le bruit (par la moitié des ménages des agglomérations de plus de 50 000 habitants), et dans une moindre mesure, la pollution locale (12 % des ménages) [7]. Les habitants de zones rurales (zones périurbaines, pôles ruraux ou zones rurales isolées) sont plus souvent satisfaits de leur lieu de vie, mais déplorent quant à eux l'éloignement des

1. Espace à dominante urbaine : ensemble des pôles urbains, des communes périurbaines et des communes multipolarisées
 Pôle urbain : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus
 Aire urbaine : ensemble des communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine
 Commune périurbaine : ensemble des communes ou petites agglomérations dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi va travailler dans l'aire urbaine
 Communes multipolarisées : communes rurales ou unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines



«équipements urbains» (transports en commun, commerces, activités pour les jeunes...) [8].

La qualité du cadre de vie intègre également le confort du logement. Depuis l'après-guerre, le parc de logements français a considérablement progressé, tant en volume qu'en confort. Selon les recensements de population de l'Insee², la taille moyenne des résidences principales ne cesse d'augmenter (82 m² en 1984, 91 m² en 2006), cette augmentation concernant essentiellement les maisons individuelles. La superficie par personne est plus importante dans les communes rurales que dans les villes, en raison notamment du poids de l'habitat collectif dans les grandes agglomérations. Le nombre moyen de personnes par logement est en diminution régulière, il atteint 2,3 en 2006 [9]. Le vieillissement de la population et la décohabitation expliquent en partie cette tendance qui devrait encore s'accroître dans les années à venir. Ainsi, l'augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne, de familles monoparentales ou de familles recomposées risque de créer une pression importante sur la demande de logements, notamment dans la région [10].

Le confort de base des résidences principales continue de s'améliorer. En France, en 2006, 1,3 % de ces logements ne sont pas équipés d'au moins un des trois éléments essentiels au confort (eau courante, baignoire ou douche, WC intérieur), cette proportion était de 2,5 % en 2002 et de 15 % en 1984. Plus de 350 000 logements français sont néanmoins concernés en 2006 ; il s'agit surtout d'habitations de personnes âgées, vivant seules, en milieu rural, le plus souvent propriétaires ou de ménages aux revenus modestes [9]. Mais au-delà de ces équipements de base, 15 % des logements peuvent encore être considérés comme inconfortables, dans 7 % des cas en raison d'une qualité médiocre (signes d'humidité sur les murs, mauvaise isolation, problèmes d'évacuation d'eau...), dans 9 % des cas parce qu'ils sont surpeuplés, et 1 % des logements cumulent qualité médiocre et surpeuplement. Les logements anciens sont les plus souvent concernés : 20 % des logements construits avant 1948 sont considérés comme inconfortables, contre 7 % des logements construits après 1999. Ces logements sont le plus souvent occupés par des personnes de milieux moins favorisés et par des jeunes [11].

Dans la région, en 2005, le parc de résidences principales se distingue par une part plus élevée de maisons individuelles (72 % vs 56 % en France métropolitaine et 63 % en province³) mais aussi par son caractère récent (10 % des logements de la région ont été construits après 1999 et 27 %

avant 1949, ces proportions sont respectivement de 7 % et 30 % en France métropolitaine comme en province). Par ailleurs, la part de ménages propriétaires est plus élevée dans la région (63 % vs 57 % en métropole et 59 % en province) ainsi que la part de résidences secondaires parmi l'ensemble des logements (12 % vs respectivement 10 % et 11 %) [12].

Si les revenus médians les plus faibles concernent des habitants de zones rurales, les zones urbaines rassemblent des personnes de revenus très variés [13]. Les pôles urbains offrent en effet un parc de logements très diversifié qui permet d'accueillir toutes les catégories sociales, et en particulier des personnes plus défavorisées (personnes seules, jeunes en début de vie professionnelle, familles monoparentales, chômeurs...) [14]. Ces populations urbaines les plus modestes sont souvent celles qui vivent dans des environnements dégradés et souffrent le plus des problèmes d'environnement. Les recherches en cours sur la qualité de l'air, les inondations et les risques liés à l'industrie montrent que les populations défavorisées vivent deux fois plus souvent que les autres à proximité d'une industrie polluante. En France, 45 % des habitants des Zones urbaines sensibles (ZUS) souffrent d'un bruit excessif lié aux trafics routier et ferroviaire, et 42 % de ces populations sont exposées aux risques industriels, soit deux fois plus que celles d'autres quartiers [15]. Ces inégalités s'accompagnent de comportements à risque souvent liés à un moindre confort des logements (défaut d'aération d'un logement mal isolé du froid, chauffage d'appoint pouvant entraîner des intoxications...), mais également de perceptions et d'appréciations de ces nuisances différentes (bruit, pollutions...). A ces inégalités face aux nuisances et aux risques s'ajoutent des différences concernant notamment l'accès à l'information sur les risques encourus (cf. chapitre 3, p. 36).

Enfin, les recherches sur les inégalités sociales de santé soulignent désormais l'importance de la mixité sociale comme facteur de promotion de la santé, en raison notamment du rôle des échanges et des regards croisés entre les groupes sociaux au sujet des habitudes de vie et des représentations en matière de santé.

Ce chapitre présente certains éléments de conditions de vie des habitants de la région (type de logement, statut propriétaire/locataire, pratiques personnelles de chauffage, d'aération...) mais aussi les représentations des Ligériens sur leur cadre de vie (satisfaction vis-à-vis du logement, du quartier...). Avant d'aborder les représentations environnementales, il est intéressant de décrire ces

2. Institut national de la statistique et des études économiques

3. Régions de France métropolitaine, hors Ile-de-France

éléments qui peuvent orienter les attitudes et les perceptions des habitants de la région en matière de risques environnementaux. Ils sont également

présentés dans certains chapitres lorsqu'ils ont trait plus spécifiquement à un thème particulier.

2.2 Opinions à l'égard du lieu de vie, du quartier

Satisfaction à l'égard du lieu de vie, du quartier

Les habitants de la région s'estiment, dans leur très grande majorité, satisfaits « de l'endroit où ils habitent, de leur quartier » (96 %). Ils sont d'ailleurs plus de 40 % à y vivre depuis plus de 20 ans.

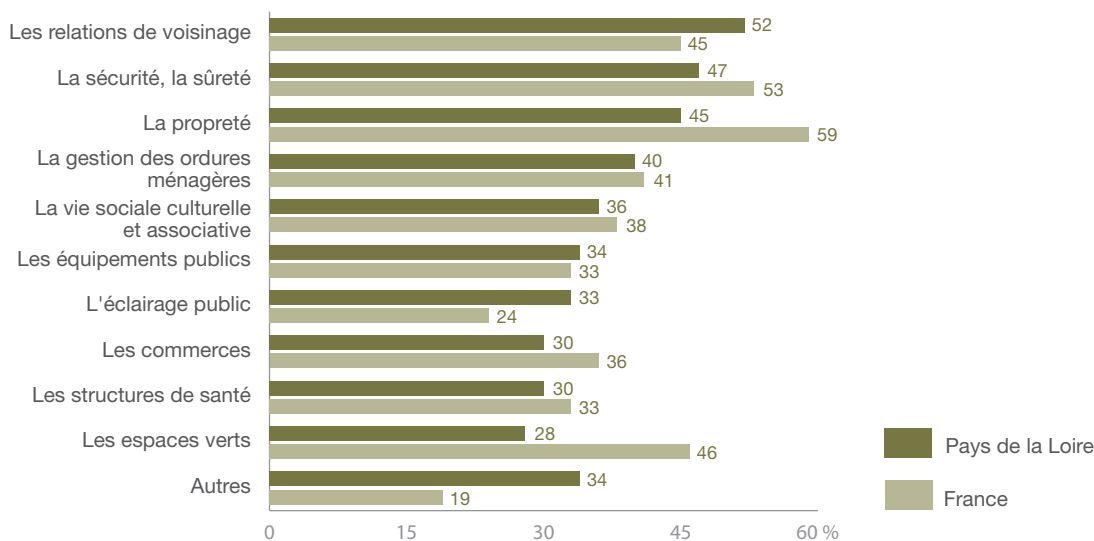
- La proportion de Ligériens se déclarant satisfaits de leur quartier augmente avec l'âge (de 92,5 % des 18-25 ans à 98 % des 65-75 ans, $p < 0,01$) et le revenu (92 % des revenus inférieurs à 900 € par unité de consommation (UC) vs 97 % des revenus supérieurs à 900 € par UC, $p < 0,001$).
- Les habitants des communes rurales sont plus nombreux à porter un jugement favorable sur leur quartier (97,5 % vs 95 % des habitants d'agglomérations de plus de 100 000 habitants, $p < 0,05$) (cf. annexe 2.1).

Parmi les raisons d'insatisfaction proposées dans l'enquête, « les relations de voisinage » arrivent en première position (52 % des insatisfaits) devant « la sécurité, la sûreté » (47 %), « la propreté » (45 %) et « la gestion des ordures ménagères » (45 %).

(40 %) (figure 1). Les faibles effectifs rendent difficiles les comparaisons avec le niveau national, mais il est intéressant de souligner certaines spécificités. En France, la propreté (59 %) et les problèmes d'insécurité (53 %) sont les deux raisons d'insatisfaction les plus souvent citées. En revanche, les espaces verts arrivent en troisième position, mentionnés par 48 % des Français, alors que ce motif est la raison d'insatisfaction la moins souvent citée par les Ligériens (28 %).

L'enquête prévoyait également la possibilité d'invoquer d'autres raisons que celles proposées. Dans la région, parmi les 34 % de personnes ayant cité spontanément d'autres motifs d'insatisfaction, le bruit et la circulation sont mentionnés par respectivement 13 % et 8 % des personnes insatisfaites de leur quartier. Ces proportions sont plus faibles que celles mentionnées ci-dessus, mais dans la mesure où ces motifs n'étaient pas proposés dans la liste soumise aux personnes enquêtées, elles témoignent toutefois d'une gêne importante occasionnée par le bruit et la circulation.

Figure 1 : proportion de personnes citant les éléments suivants comme motifs d'insatisfaction de leur quartier (Pays de la Loire - France métropolitaine)



Parmi les personnes qui se sont déclarées « plutôt pas satisfaites de l'endroit où elles habitent, de leur quartier » (Pays de la Loire, $n=96$ - France métropolitaine, $n=334$)

Source : Baromètre santé environnement Pays de la Loire 2007. ORS des Pays de la Loire, Inpes

Transports en commun et infrastructures routières

Interrogés plus spécifiquement sur leur satisfaction vis-à-vis des transports en commun et des infrastructures routières sur leur lieu d'habitation, 73 % des habitants de la région se déclarent plutôt satisfaits.

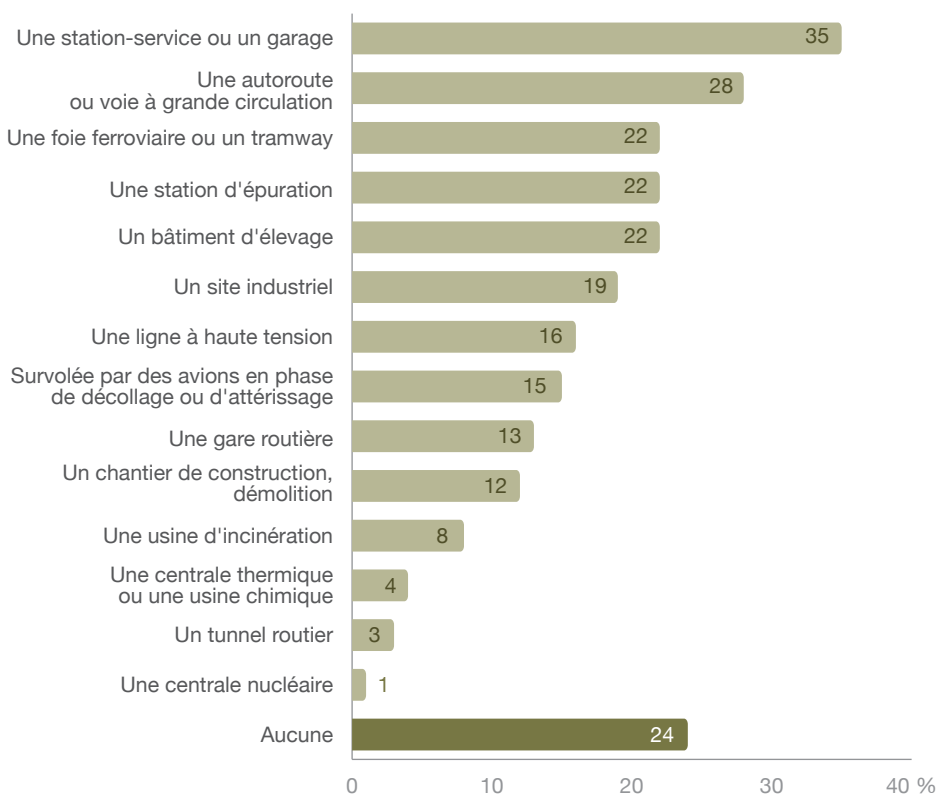
- Les hommes (77 % de satisfaits vs 69 % des femmes, $p < 0,001$) et les plus âgés (79,5 % des 65-75 ans vs 66 % des 18-25 ans, $p < 0,01$) portent un jugement plus favorable sur ces équipements.
- Des différences sont également observées selon le revenu : les revenus intermédiaires (900 à 1 500 € par UC) se déclarent plus souvent satisfaits (77 % vs 70 % des revenus inférieurs à 900 € par UC et 71 % des revenus supérieurs à 1 500 € par UC, $p < 0,05$).
- Mais les différences les plus importantes sont observées entre citadins et ruraux : plus de 86 % des habitants des grandes villes déclarent être « *plutôt satisfaits des transports en commun et des infrastructures routières à l'endroit où ils habitent* », ils ne sont que 63 % parmi les habitants de communes rurales ($p < 0,001$) (cf. annexe 2.1).

Sources de pollution

Plus des trois quarts des Ligériens déclarent habiter près d'une source de pollution ou de nuisances. Parmi les quatorze sources de pollution proposées, plus du tiers des habitants de la région (35 %) ont indiqué vivre près d'une station-service ou d'un garage, 28 % près d'une autoroute ou d'une voie à grande circulation et 22 % à proximité d'une voie ferroviaire ou d'un tramway (figure 2).

- Les plus jeunes sont les plus nombreux à déclarer vivre à proximité d'une source de pollution (83 % des 18-25 ans vs 69,5 % des 65-75 ans, $p < 0,01$).
- Après ajustement sur les autres facteurs, cette situation est moins fréquente pour les habitants des communes de moins de 20 000 habitants que pour les habitants d'agglomérations de plus de 100 000 habitants ($p < 0,001$).
- Aucune différence significative n'est observée selon le niveau de revenu ou la catégorie socio-professionnelle (cf. annexe 2.1).

Figure 2 : proportion de personnes déclarant vivre à proximité d'une source de pollution ou de nuisances



Source : Baromètre santé environnement Pays de la Loire 2007. ORS des Pays de la Loire, Inpes

Comparaison à la situation nationale

Les Ligériens s'estiment un peu plus fréquemment satisfaits de leur lieu de vie, de leur quartier que les Français (96 % vs 94 % au niveau national, $p < 0,01^4$). Les habitants de la région se déclarent également plus souvent satisfaits des transports en commun et des infrastructures routières sur leur lieu de vie (73 % vs 70 %, $p < 0,01$).

Ils sont en proportion moins nombreux à indiquer vivre à proximité d'une source de pollution (77 % vs 80 %, $p < 0,001$).

Parmi l'ensemble des sources de pollution proposées, « les bâtiments d'élevage » représentent la seule source plus fréquemment citée dans la région qu'au niveau national (22 % vs 17 %, $p < 0,001$). Mais ce dernier résultat semble lié aux spécificités de la population régionale, notamment à la part plus élevée de Ligériens vivant en zone rurale et au développement du secteur agricole (et en particulier de l'élevage de volailles). Ainsi, l'analyse multivariée, qui permet des comparaisons entre la région et la France, après contrôle des effets de structure⁵ (et notamment à structure par taille d'agglomération identique), ne confirme pas cette différence.

2.3 Opinions à l'égard du logement

Caractéristiques du logement

En Pays de la Loire, le parc de logements est récent : plus de 30 % des habitants de la région déclarent vivre dans un logement construit après 1989, dont la moitié après 2000. La proportion de Ligériens qui vivent dans une habitation indépendante est importante (80 % habitent dans une maison individuelle et 3 % dans une ferme). Près de 17 % d'entre eux déclarent vivre dans un immeuble collectif. Enfin, près des trois quarts des Ligériens sont propriétaires de leur logement.

- Ces deux caractéristiques sont liées : 95 % des propriétaires vivent dans une habitation individuelle alors que près de la moitié des locataires habitent dans un immeuble ($p < 0,001$).
- Elles varient selon l'âge, le revenu, et la taille de l'agglomération de résidence⁶. Les proportions de propriétaires et de personnes habitant une maison individuelle augmentent avec l'âge ($p < 0,001$) et le revenu ($p < 0,001$).
- Elles diminuent avec la taille de l'agglomération (82 % des habitants de communes rurales sont propriétaires et 98 % vivent dans une habitation individuelle vs respectivement 64 % et 66 % des habitants des agglomérations de plus de 100 000 habitants, $p < 0,001$).

- Les personnes les plus diplômées déclarent moins fréquemment vivre en habitation individuelle (75,5 % des diplômés de niveau bac+3 et plus vs 85 % des titulaires de diplômes de niveau inférieur, $p < 0,001$).
- L'analyse multivariée confirme ces effets. Elle révèle en outre un effet de la catégorie socioprofessionnelle sur le statut propriétaire/locataire, les catégories les plus modestes ayant une probabilité moindre de se déclarer propriétaires (OR=0,7 ; $p < 0,05$) (cf. annexe 2.2).

Les résidences principales des habitants de la région sont majoritairement équipées d'un chauffage individuel (90 %). Il s'agit le plus souvent d'un chauffage au gaz (36 %) ou d'un chauffage électrique (33 %). Les chauffages au mazout équipent 17,5 % des logements, les chauffages au bois, 11 %. Les chauffages issus d'autres sources d'énergie équipent un peu plus de 1 % des résidences principales.

Près du tiers des habitants de la région déclarent « utiliser un ou des chauffage(s) d'appoint pendant les saisons froides ou intermédiaires ». Il s'agit le plus souvent d'un chauffage électrique (44 %) ou d'un chauffage au bois (40 %), ce dernier mode incluant les cheminées. 10 % de ces chauffages d'appoint utilisent du pétrole, 6 % du gaz.

4. Différence confirmée par l'analyse multivariée au seuil de 9 %

5. A structure par sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, niveau de diplôme, revenu, et taille d'agglomération identique

6. Effets confirmés par l'analyse multivariée qui permet d'évaluer l'effet d'une variable indépendamment des autres variables introduites dans le modèle de régression logistique, « toutes choses égales par ailleurs »

- Cette pratique est plus courante en milieu rural : 39,5 % des habitants de communes rurales utilisent un chauffage d'appoint pendant les saisons froides ou intermédiaires, ils sont 27 % dans les communes de plus de 100 000 habitants ($p < 0,001$).
- Les habitants de maisons indépendantes ont également plus souvent recours à un chauffage d'appoint (36 % vs 17 % en logement collectif, $p < 0,001$).
- Par ailleurs, des différences de pratiques, confirmées par l'analyse multivariée sont observées selon l'âge, indépendamment des autres variables introduites dans le modèle⁷ (cf. chapitre 1, p. 15). Les jeunes de 18-25 ans sont en proportion les plus nombreux à indiquer utiliser un chauffage d'appoint pendant les saisons froides ou intermédiaires (41 % vs 30 % des 65-75 ans, $p < 0,05$; cf. annexe 2.2).
- Pour les habitants des communes rurales, cette probabilité est plus importante que pour les habitants d'agglomérations de plus de 100 000 habitants.
- Le milieu socioprofessionnel des enquêtés ne semble pas influencer sur leur satisfaction à l'égard de leur logement. Aucune différence significative n'est observée selon la catégorie socioprofessionnelle ou le niveau de diplôme.
- Des différences de proportions sont constatées selon le niveau de revenu (94 % des personnes dont les revenus sont inférieurs à 900 € par UC se déclarent satisfaites de leur logement vs 97 % des personnes dont les revenus sont supérieurs à 1 500 € par UC, $p < 0,05$). Mais l'effet propre du niveau de revenu n'est pas confirmé par l'analyse multivariée : « toutes choses égales par ailleurs⁸ », le revenu n'augmente pas la probabilité de se déclarer satisfait de son logement (cf. annexe 2.2).

Satisfaction à l'égard du logement

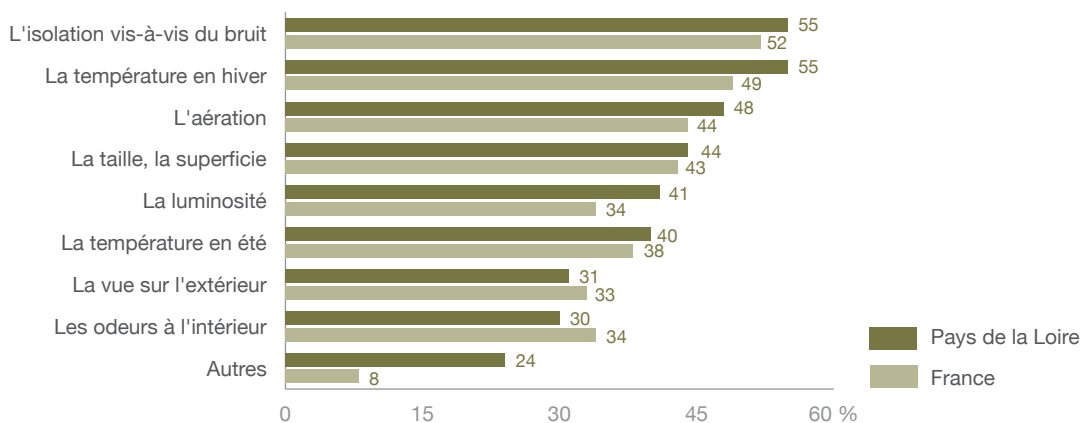
La grande majorité (96 %) des habitants de la région s'estiment « *plutôt satisfaits de leur logement* ».

Cette proportion augmente avec l'âge, et diminue avec la taille de l'agglomération :

- Après contrôle des effets de structure liés aux autres facteurs, les personnes âgées de 65 à 75 ans ont une probabilité supérieure à celle des 18-25 ans de se déclarer satisfaites de leur logement.

Parmi les 4 % de Ligériens qui se déclarent insatisfaits, les deux premières raisons d'insatisfaction, invoquées par plus de la moitié d'entre eux (55 %) sont « l'isolation vis-à-vis du bruit » et « la température en hiver ». Les faibles effectifs rendent difficiles les comparaisons avec le niveau national, mais la hiérarchisation des différents motifs d'insatisfaction est globalement similaire dans la région et en France métropolitaine (figure 3).

Figure 3 : proportion de personnes citant les éléments suivants comme motifs d'insatisfaction de leur logement (Pays de la Loire - France métropolitaine)



Parmi les personnes qui se sont déclarées « *plutôt pas satisfaites de leur logement* » (Pays de la Loire, n=94 - France métropolitaine, n=338)

Source : Baromètre santé environnement Pays de la Loire 2007. ORS des Pays de la Loire, Inpes

7. Sexe, catégorie socioprofessionnelle en deux classes, niveaux de diplôme, revenu, et taille d'agglomération

8. Après contrôle des effets de structure liés à l'âge, au sexe, à la catégorie socioprofessionnelle (en deux classes), au niveau de diplôme et à la taille de l'agglomération de résidence

Confort du logement, problèmes d'humidité

Près de 14 % des Ligériens indiquent « avoir des problèmes d'humidité dans leur logement » et 19 % « avoir déjà constaté la présence de moisissures sur les murs ou les plafonds ».

Ces deux constatations sont liées : près des trois quarts des personnes qui déclarent que leur logement a des problèmes d'humidité disent également avoir déjà constaté la présence de moisissures ($p < 0,001$). Au total, 23 % des habitants de la région subissent ces nuisances (humidité et/ou moisissures).

- La proportion de personnes ayant des problèmes d'humidité ou de moisissures est plus élevée chez les jeunes (environ 34 % des 18 à 25 ans vs 18 % des personnes âgées de 65 à 75 ans, $p < 0,001$).
- Cette proportion diminue avec l'ancienneté du logement : 13 % des personnes vivant dans un logement construit après 1989 indiquent avoir des problèmes d'humidité ou de moisissures contre 38 % des personnes vivant dans des habitations construites avant 1962 ($p < 0,001$).
- Les personnes qui se sont déclarées insatisfaites de leur logement disent plus souvent être confrontées à ces problèmes (72 % vs 21 % des personnes plutôt satisfaites de leur logement, $p < 0,001$).

- De même, les locataires sont plus nombreux à se plaindre de ces nuisances (31 % vs 20 % des propriétaires, $p < 0,001$).
- En revanche, il n'existe pas de différence significative selon les niveaux de revenu et de diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle (cf. annexe 2.2).

Plaintes au sujet de nuisances environnementales perçues sur le cadre de vie

Malgré la forte proportion de Ligériens se déclarant satisfaits de leur cadre de vie (quartier et logement), 12 % d'entre eux ont signalé « s'être déjà plaints au sujet de nuisances de leur environnement comme la pollution, le bruit, la qualité de l'eau ou la qualité du logement ». Plus de la moitié de ces plaintes ont été adressées à une mairie (55 %) et 40 % d'entre elles ont été formulées auprès d'une autre personne (entourage, voisins...). Les plaintes déposées auprès de la police représentent 15 % des cas.

- Les personnes de moins de 55 ans (14 % vs 7 % des 55-75 ans, $p < 0,001$) et les citadins (16 % des habitants d'agglomérations de plus de 100 000 habitants vs 7,5 % des communes rurales, $p < 0,001$) sont en proportion plus nombreux à se plaindre de nuisances environnementales (cf. annexe 2.2).

Comparaison à la situation nationale

Les proportions de propriétaires (73 % vs 67 % des Français, $p < 0,001$), de personnes vivant dans une maison individuelle (84 % vs 69,5 %, $p < 0,001$) ou dans un logement récent (35 % vs 27 %, $p < 0,001$) sont plus élevées dans la région. En revanche, la proportion de Ligériens qui se déclarent satisfaits de leur logement est similaire à celle observée au niveau national.

Malgré le climat humide de la région, les Ligériens ne déclarent pas plus souvent que les Français avoir déjà constaté des problèmes d'humidité ou la présence de moisissures dans leur logement.

Enfin, ils sont, en proportion, moins nombreux à s'être déjà plaints au sujet de nuisances de leur environnement (12 % vs 17 %, $p < 0,001$).

2.4 Discussion

Un cadre de vie agréable

La région des Pays de la Loire bénéficie d'une grande diversité de milieux naturels et de paysages. L'espace naturel de la région se distingue notamment par un vaste ensemble de zones humides constitué de grands marais littoraux et de vallées alluviales. Cet environnement riche et diversifié auquel s'ajoutent des indicateurs socio-économiques et démographiques favorables (population moins âgée qu'en moyenne nationale, part de la population active plus importante, plus faible taux de chômage, développement des offres de loisirs et des services à la personne...) sont autant d'aménités qui contribuent à rendre la région attractive et dynamique [16, 17].

D'après le Baromètre santé environnement, la très grande majorité (96 %) des Ligériens sont satisfaits de leur cadre de vie (logement et quartier). Ils déclarent notamment bénéficier de conditions de logement favorables : la proportion de Ligériens qui déclarent être propriétaires et vivre dans des habitations individuelles est plus importante qu'au niveau national. Les habitants de la région indiquent également plus fréquemment vivre dans un logement dont la construction date de moins de 20 ans. Cette situation globalement plus favorable de la région en matière de logements (part plus importante qu'au niveau national de logements récents, de personnes propriétaires de leur logement ou vivant en maison individuelle) est également observée lors des recensements de population réalisés par l'Insee [12]. Elle semble associée, d'après les résultats du Baromètre santé environnement, à une opinion positive des Ligériens sur leur logement.

Bien que le faible effectif régional de personnes se déclarant insatisfaites de leur logement ou de leur quartier (moins de 100 individus) rende les comparaisons avec le niveau national difficiles, il est intéressant de souligner certaines similitudes et différences. Si les Ligériens citent globalement les mêmes motifs d'insatisfaction concernant le logement que les Français (bruit, température en hiver et aération), en revanche, les critiques des habitants de la région sur leur quartier sont différentes. Les Ligériens qui se déclarent insatisfaits de leur quartier invoquent en particulier plus fréquemment les relations de voisinage (52 % vs 45 % des Français), première raison d'insatisfaction dans la région, quatrième au niveau national. En revanche, les espaces verts,

raison d'insatisfaction la moins souvent citée par les habitants de la région (28 % vs 46 % des Français), arrivent en troisième position au niveau national.

Les citadins et les jeunes sont plus exposés aux nuisances

Les principales différences sont observées entre citadins et ruraux : la proportion de citadins déclarant être exposés à des sources de pollution ou s'être déjà plaints au sujet de nuisances environnementales est plus importante. Cependant plus de 90 % des habitants d'agglomérations de plus de 100 000 habitants se déclarent satisfaits de l'endroit où ils vivent. Les habitants des communes rurales expriment, quant à eux, plus souvent leur insatisfaction vis-à-vis des transports en commun et des infrastructures routières sur leur lieu de vie.

Les jeunes, et en particulier les personnes âgées de 18 à 25 ans sont plus critiques : ils se déclarent moins souvent satisfaits de leur logement et de leur quartier et se plaignent plus souvent au sujet de nuisances environnementales que leurs aînés. Ces différences étant confirmées par l'analyse multivariée, « toutes choses égales par ailleurs », cette singularité ne semble pas uniquement liée à des différences de revenu ou à une proportion de citadins plus importante pour cette classe d'âge. Elle peut témoigner de la difficulté pour les plus jeunes à accéder à un logement de qualité, mais aussi d'un effet « génération », avec une prise de conscience des nuisances plus marquée aujourd'hui chez les jeunes.

La question émergente des inégalités sociales environnementales

Les études sur les inégalités environnementales, sujet encore peu exploré, distinguent quatre dimensions [18] :

- les inégalités territoriales (qualité d'un territoire et répartition des populations sur ce territoire),
- les inégalités d'accès à l'urbanité et au cadre de vie (différences d'accès à la mobilité, d'usage des espaces et biens publics, possibilités inégales de choix des lieux de résidence...),
- les inégalités d'exposition aux nuisances et aux risques (naturels, technologiques, industriels...),
- les inégalités dans les possibilités d'action et d'interpellation des pouvoirs publics.

Distinguer ce qui relève strictement de la dimension sociale des inégalités (catégorie socio-professionnelle, revenu, diplôme...) et ce qui dépend de la spécificité des territoires rend difficile l'étude des inégalités environnementales, notamment à l'échelle d'une région, nécessairement hétérogène en termes de sources d'exposition. En outre, certaines études montrent que les populations vivant à proximité de sources de pollution ne perçoivent pas forcément leur environnement de manière négative [2].

Les résultats du Baromètre santé environnement dans la région ne mettent pas en évidence de différences marquées des représentations concernant le cadre de vie, qu'il s'agisse du quartier ou du logement, selon la catégorie socio-professionnelle ou le niveau de diplôme.

La situation est plus complexe pour le niveau de revenu, celui-ci ne semble pas influencer sur la satisfaction du logement, ce résultat pouvant être

rapproché de la part plus importante dans la région de logements récents, y compris au sein du parc locatif social [19]. Il est notamment intéressant de souligner le fait que le milieu socio-professionnel n'a pas d'influence sur la satisfaction à l'égard du logement dans la région, alors qu'au niveau national, les personnes disposant de faibles revenus se déclarent moins souvent satisfaites (10 % des Français dont les revenus sont inférieurs à 900 € par UC vs 3,5 % des personnes dont les revenus sont supérieurs à 1 500 € par UC $p < 0,001$).

En revanche, les revenus semblent agir sur les possibilités de choix du lieu de vie, du quartier : les personnes disposant de revenus moins élevés se déclarent en effet plus souvent insatisfaites de l'endroit où elles vivent, de leur quartier, dans la région comme en France.

Bibliographie

Les sites internet mentionnés ont été visités le 7/07/2009.

- [1] Santé et environnement : définitions et évolutions récentes. Dans *Santé et environnement : enjeux et clefs de lecture. Problématiques, pathologies, agents, environnements et milieux*. M. El Yamani, B. Vergriette. Afsset, 2005, 6 p.
- [2] Les inégalités environnementales. Dans *L'environnement en France. Edition 2006*. Ifen, 2006, pp. 419-430 (Les Synthèses)
- [3] Le profil environnemental. Dans *Projet de DOCUP Objectif 2 (2000-2006)*. Préfecture de la région des Pays de la Loire, 2000, pp. 60-81
- [4] La France et ses régions. Insee, 2006, 268 p.
- [5] Pays de la Loire. Dans *Contrats de ville 2000-2006. Atlas régional*. Délégation interministérielle à la ville, avril 2002, pp. 89-92
<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/ATLASpaysdelaloire.pdf>
- [6] Les Pays de la Loire : une région attractive pour les actifs. L. Hautbois. *Etudes*, Insee Pays de la Loire, n° 65, janvier 2008, 6 p.
- [7] Mesurer la qualité de vie dans les grandes agglomérations. G. Martin-Houssart, C. Rizk. *Insee Première*, Insee, n° 868, octobre 2002, 4 p.
- [8] On pardonne tout à son quartier sauf... l'insécurité, les dégradations, le bruit. T. Le Jeannic. *Insee Première*, Insee, n° 1133, mai 2007, 4 p.
- [9] Les logements en 2006. Le confort s'améliore, mais pas pour tous. B. Castéran, L. Ricroch. *Insee Première*, Insee, n° 1202, juillet 2008, 4 p.
- [10] Les incidences du vieillissement de la population dans les Pays de la Loire. S. Seguin. *Etudes*, Insee Pays de la Loire, n° 70, juillet 2008, 4 p.
- [11] Les jeunes et les ménages modestes surestiment plus souvent le confort de leur logement. Y. Jauneau, S. Vanovermeir. *Insee Première*, Insee, n° 1209, septembre 2008, 4 p.
- [12] Pays de la Loire. Chiffres clés. Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007. Population des ménages. Insee, juin 2008, 3 p.
- [13] La carte de France des revenus. M. Rouxel. *Insee Première*, Insee, n° 900, mai 2003, 4 p.
- [14] Pauvreté et inégalités dans les Pays de la Loire. C. Rortais, S. Seguin. *Etudes*, Insee Pays de la Loire, n° 71, août 2008, 4 p.
- [15] Les nuisances et les risques environnementaux. Dans *Rapport 2004 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles*. Observatoire national des ZUS. Ed. de la DIV, 2004, pp. 124-131
- [16] Une région dynamique et attractive. J. Collobert, S. Fraboul. *Etudes*, Insee Pays de la Loire, n° 37, juillet 2005, 4 p.
- [17] Environnement. Dans *Tableaux économiques des Pays de la Loire. Edition 2005-2006*. Insee Pays de la Loire, 2006, pp. 24-31 (Dossier n° 22)
- [18] Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques. L. Laigle, V. Oehler, Centre scientifique et technique du bâtiment, 2004, 97 p.
- [19] Accroissement du parc locatif social dans les Pays de la Loire. M. Leclerc. *Informations Statistiques*, Insee Pays de la Loire, n° 250, janvier 2007, 1 p.